

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 11 juin 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 4

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 27 juin 2013 portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale.

Du 10 mars 2015

INSPECTION GÉNÉRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 27 juin 2013 portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale.

Du 10 mars 2015

NOR D E F E 1 5 5 0 7 6 5 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 11 septembre 2013 (BOC N° 46 du 31 octobre 2013, texte 2).

Texte modifié :

Arrêté du 27 juin 2013 (BOC N° 38 du 30 août 2013, texte 1 ; BOEM 620-3.2.4) modifié.

Référence de publication : BOC n° 26 du 11 juin 2015, texte 4.

Le ministre de la défense,

Vu le décret du 30 avril 2013 (A) portant délégation de signature du ministre de la défense ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2013 modifié, portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale,

Arrête :

L'arrêté du 27 juin 2013 susvisé est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}.

Au lieu de lire :

« Le comité d'éthique pour l'expérimentation animale de l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), situé BP 73, 91223 Bretigny-sur-Orge, est agréé. » ;

Lire :

« Le comité d'éthique en expérimentation animale du service de santé des armées, situé BP 73, 91223 Bretigny-sur-Orge, est agréé. ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général des armées,
inspecteur général du service de santé des armées,*

Ronan TYMEN.

(A) n.i. BO ; JO n° 103 du 3 mai 2013, texte n° 7.